



N° 13 614*01

DEMANDE DE DÉROGATION

POUR LA DESTRUCTION, L'ALTÉRATION, OU LA DÉGRADATION DE SITES DE REPRODUCTION OU D'AIRES DE REPOS D'ANIMAUX D'ESPÈCES ANIMALES PROTÉGÉES

Titre I du livre IV du code de l'environnement
Arrêté du 19 février 2007 fixant les conditions de demande et d'instruction des dérogations
définies au 4° de l'article L. 411-2 du code de l'environnement portant sur des espèces de faune et de flore sauvages protégées

A. VOTRE IDENTITÉ

Nom et Prénom :
ou **Dénomination** (pour les personnes morales) : EPFGE
Nom et Prénom du mandataire (le cas échéant) :
Adresse : Rue Robert Blum - BP 245 - 54701 Pont-à-Mousson cedex

Nature des activités : *opérateur public de l'Etat au service des projets des personnes publiques sur des friches industrielles, urbaines et militaires et en centres-bourgs.*
Ses principaux objectifs : créer des logements, du développement économique et des équipements publics.
Qualification

B. QUELS SONT LES SITES DE REPRODUCTION ET LES AIRES DE REPOS DÉTRUITS, ALTÉRÉS OU DÉGRADÉS

ESPÈCE ANIMALE CONCERNÉE Nom scientifique Nom commun	Description (1)
Reptiles	
B1 <i>Podarcis muralis</i> Lézard des murailles	> 10 individus au stade adulte au niveau du site
Oiseaux	
B2 <i>Hirundo rustica</i> Hirondelle rustique	3 nids au sein d'un bâtiment
B3 <i>Passer domesticus</i> Moineau domestique	2 couples nicheurs dans les bâtiments
B4 <i>Phoenicurus ochruros</i> Rougequeue noir	6 nids au sein des bâtiments
B5 <i>Tyto alba</i> Effraie des clochers	1 ou 2 individu fréquentent le site sans s'y reproduire
B6 <i>Delichon urbicum</i> Hirondelle de fenêtre	1 nid sur une façade côté rue

B7 <i>Parus major</i> Mésange charbonnière	2 individus entendus en 2025 dans les boisements de l'aire d'étude rapprochée. L'espèce est nicheuse possible dans la Saulaie anthropique pionnière
B8 <i>Cyanistes caeruleus</i> Mésange bleue	1 mâle chanteur contacté en 2025 au sein de la Saulaie anthropique pionnière. L'espèce y est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée
B9 <i>Linaria cannabina</i> Linotte mélodieuse	1 mâle chanteur contacté en 2025 sur un arbre. L'espèce est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée sur les secteurs semi-ouverts
B10 <i>Sylvia atricapilla</i> Fauvette à tête noire	1 mâle chanteur contacté en 2025 au sein de la Saulaie anthropique pionnière. L'espèce y est nicheuse possible dans l'aire d'étude rapprochée
Chauves-souris	
B11 <i>Myotis emarginatus</i> Murin à oreilles échancrées	Il fréquente régulièrement l'aire d'étude et au moins un individu y gîte régulièrement. Il a été observé à 3 reprises au repos sous la charpente d'un bâtiment.
B12 <i>Myotis bechsteinii</i> Murin de Bechstein	Contacté seulement sur un enregistreur avec une activité globale moyenne (3 nuits), il peut être présent sur d'autres enregistreurs ou en automne dans le groupe des murins indéterminés.
B13 <i>Rhinolophus hipposideros</i> Petit Rhinolophe	L'espèce est présente avec une activité moyenne et une activité maximale forte sur tous les points d'écoute en automne. En période estivale, le Petit Rhinolophe a eu une activité faible à moyenne sur les différents enregistreurs. L'espèce est présente toute l'année dans l'aire d'étude qui sert comme gîte pour cette espèce
B14 <i>Barbastella barbastellus</i> Barbastelle d'Europe	Cette espèce a eu une activité moyenne à forte lors du passage automnal, tandis que lors du passage estival son activité a été plus faible (faible à moyenne) par rapport au référentiel. La présence de pics en début et fin de nuit en automne suggère que la Barbastelle d'Europe utilise des gîtes automnaux dans l'aire d'étude rapprochée.
B15 <i>Pipistrellus pipistrellus</i> Pipistrelle commune	Présente sur tous les enregistreurs, avec une activité globale faible à forte (5 nuits) en automne, et une activité moyenne (3 nuits) en été. Elle peut utiliser l'aire d'étude comme gîte pendant toute l'année. On remarque la présence d'un pic d'activité en début et un en fin de nuit, ce qui confirme la présence de gîtes pour la période automnale pour cette espèce, d'où l'augmentation du niveau d'enjeu contextualisé.
B16 <i>Pipistrellus nathusii</i> Pipistrelle de Nathusius	Son activité a été très faible à faible dans l'aire d'étude, que ce soit en automne ou en été. Elle occupe occasionnellement l'aire d'étude. Présence de gîtes possibles pour cette espèce.
B17 <i>Myotis myotis</i> Grand Murin	Le Grand Murin peut utiliser ponctuellement l'aire d'étude comme gîte automnal voire estival. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude.
B18 <i>Myotis nattereri</i> Murin de Natterer	Il a été identifié avec une activité faible à forte dans l'aire d'étude en automne. En été il a été identifié avec une activité très faible à forte.

	Présence de gîtes pour cette espèce (activité forte sur plusieurs enregistreurs en été et en automne).
B19 Noctule de Leisler <i>Nyctalus leisleri</i>	La Noctule de Leisler a été contactée avec une activité très faible à faible au niveau de certains enregistreurs en automne et en été. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B20 <i>Plecotus austriacus</i> Oreillard gris	En automne, l'activité du groupe a été moyenne à très forte dans l'aire d'étude, ce qui indique la présence d'un gîte à proximité ; tandis qu'en été elle a été moyenne pour le groupe.
B21 Oreillard roux <i>Plecotus auritus</i>	Présence potentielle d'un gîte pour cette espèce (activité très forte en automne sur un enregistreur et moyenne pour les autres). Lors de l'identification à l'espèce en automne, l'Oreillard roux semble avoir eu une activité plus importante que l'Oreillard gris.
B22 <i>Pipistrellus pygmaeus</i> Pipistrelle pygmée ou soprane	Son activité a été faible à moyenne dans l'aire d'étude en automne. En été, son activité globale a été très faible à faible. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B23 <i>Eptesicus serotinus</i> Sérotine commune	Elle a eu une activité très faible à moyenne en automne et très faible en été par rapport au référentiel. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B24 <i>Myotis alcathoe</i> Murin d'Alcathoe	Espèce non identifiée avec certitude en automne mais contactée en période estivale avec une activité globale très faible à moyenne. Le Murin d'Alcathoe chasse en milieux boisés et préférentiellement en forêt humide. Que ça soit pour la mise bas ou l'hibernation, l'espèce utilise principalement des cavités arboricoles. La proximité des boisements explique certainement sa présence dans l'aire d'étude.
B25 <i>Myotis daubentonii</i> Murin de Daubenton	Il a été contacté avec une activité très faible au niveau du boîtier SM3. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour la période automnale. Il n'a pas été contacté avec certitude pour la période estivale mais peut s'avérer présent dans le groupe des murins. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B26 <i>Myotis brandtii</i> Vespertilion de Brandt	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des murins. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B27 <i>Myotis mystacinus</i> Vespertilion à moustache	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des murins.

	Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.
B28 <i>Nyctalus noctula</i> Noctule commune	Non contactée. Il utilise ponctuellement l'aire d'étude pour les périodes automnale et estivale : il peut s'avérer présent dans le groupe des noctules. Potentialités de gîtes présentes dans l'aire d'étude pour cette espèce.

(1) préciser les éléments physiques et biologiques des sites de reproduction et aires de repos auxquels il est porté atteinte

(2)

C. QUELLE EST LA FINALITÉ DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION *

- | | |
|---|--|
| ☐ Prévention de dommages aux forêts | ☐ Protection de la faune ou de la flore |
| ☐ Prévention de dommages aux eaux | ☐ Sauvetage de spécimens |
| ☐ Prévention de dommages à la propriété | ☐ Conservation des habitats |
| ☐ Protection de la santé publique | ☐ Etude écologique |
| ☒ Protection de la sécurité publique | ☐ Etude scientifique autre |
| ☒ Motif d'intérêt public majeur | ☐ Prévention de dommages à l'élevage |
| ☐ Détention en petites quantités | ☐ Prévention de dommages aux pêcheries |
| ☐ Autres | ☐ Prévention de dommages aux cultures |

Préciser l'action générale dans laquelle s'inscrit l'opération, l'objectif, les résultats attendus, la portée locale, régionale ou nationale :

Le projet consiste à la destruction de bâtiments en ruine en vue de la construction d'habitations à Villotte (88).

Voir l'ensemble des explications dans dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

D. QUELLES SONT LA NATURE ET LES MODALITÉS DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION *

Destruction ☒ Préciser :

Les travaux de déconstruction de la friche vont dégrader l'habitat de reproduction et de repos des espèces précédemment citées.

E. QUELLE EST LA QUALIFICATION DES PERSONNES ENCADRANT LES OPÉRATIONS *

Formation initiale en biologie animale ☒ Préciser : Formation en Ecologie, spécialité herpétologie

Formation continue en biologie animale ☐ Préciser :

Autre formation ☐ Préciser :

F. QUELLE EST LA PÉRIODE OU LA DATE DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Préciser la période :

De septembre 2025 à mai 2026

G. QUELS SONT LES LIEUX DE DESTRUCTION, D'ALTÉRATION OU DE DÉGRADATION

Régions administratives : Région Grand Est

Départements : Vosges

Cantons :

Communes : Villotte

H. EN ACCOMPAGNEMENT DE LA DESTRUCTION, DE L'ALTÉRATION OU DE LA DÉGRADATION, QUELLES SONT LES MESURES PRÉVUES POUR LE MAINTIEN DE L'ESPÈCE CONCERNÉE DANS UN ÉTAT DE CONSERVATION FAVORABLE *

Reconstitution de sites de reproduction et aires de repos	X	
Mesures de protection réglementaires	☐	
Mesures contractuelles de gestion de l'espace	X	
Renforcement des populations de l'espèce	☐	
Autres mesures	☐	Préciser :

Les mesures de compensation proposées sont décrites dans le dossier de dérogation joint à ce CERFA.

La stratégie compensatoire repose principalement sur la création d'une structure allant accueillir des aménagements pour l'Effraie des clocher et les chauves-souris, mise en place en plus de gîte à chauves-souris sous la charpente d'un lavoir communal. Mise en place des nichoirs pour les oiseaux au niveau de la charpente de ce lavoir. Création d'hibernaculum pour le lézard des murailles.

De plus, le choix s'est basé sur des critères donnés par des experts mandatés chez Biotope, pour définir les mesures à mettre en place. Ceci garantit alors la conformité de la mesure et sa pertinence pour recréer des habitats favorables pour chacune des 28 espèces protégées.

Un programme de suivi de l'efficacité des mesures sera donc conduit (notamment pour étudier la colonisation des nichoirs pour les oiseaux, des gîtes et de la construction pour les chauves-souris).

Un accompagnement par un écologue sera aussi mis en place lors des différentes phases des travaux et après les travaux.

I. COMMENT SERA ÉTABLI LE COMPTE RENDU DE L'OPÉRATION

Bilan d'opérations antérieures (s'il y a lieu) :

Modalités de compte rendu des opérations à réaliser : Voir l'ensemble des explications dans le dossier de demande de dérogation joint à ce CERFA.

* cocher les cases correspondantes

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux données nominatives portées dans ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour ces données auprès des services préfectoraux.

Fait à Pont à Mousson
Le :17.juin.2025.....

Votre signature